

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1127

26 mai 2011

SOMMAIRE

CGH Lux S.à r.l.	54096	Konatra S.à r.l.	54059
Contacom S.A.	54096	KTP Invest S.A.	54060
Cranberry Investment S. à r.l.	54096	KTP Invest S.A.	54060
Elle Invest S.A.	54050	Larissa S.A.	54082
H2O International Company S.à r.l.	54052	Lausanvest S.A.	54082
Honorius S.A.	54050	Lausanvest S.A.	54082
Honorius S.A.	54051	Lausanvest S.A.	54082
Horizon Real Estate S.A.	54051	Leni	54085
HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	54052	Leni	54085
Immo Impact S.à r.l.	54052	Les Intages Property S.A.	54086
Infodatainvest S.A.	54053	LFH Corporation	54086
Informa Sàrl	54053	Libra Fund (Luxembourg)	54056
ING Belgium International Finance S.A.	54055	Lifetime Holdings	54060
International Business Consultancy (BeNe- Lux) S.A.	54052	Liscartan Investments S.à r.l.	54061
Itron Luxembourg	54053	Lorda S.A.	54086
Jantinori 2 S.à r.l.	54061	LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A.	54094
JMD International S.A.	54055	Luxsolar S.à r.l.	54094
JPH International SPF S.A.	54056	Masaro Investments S.à r.l.	54095
Kandar S.A.	54056	Mayon S.à r.l.	54094
KF Luxembourg S.à r.l.	54056	M&G Real Estate Finance 1 Co	54095
K Invest Holding S.A.	54056	S.u.P. Aries SICAV-FIS	54095

Honorius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.697.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HONORIUS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011052330/11.

(110058882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Elle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.877.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELLE INVEST S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 76877, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 872 du 5 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1163 du 6 novembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} janvier se termine le 31 décembre de la même année.

2) Modification afférente d l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2010 prendra fin le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 13 avril 2011.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK – FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2011. Relation GRE/2011/194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011035702/68.

(110039316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Honorius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.697.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 21 janvier 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HONORIUS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011052331/16.

(110058895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Horizon Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.161.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 16 mars 2011 no L 110042809) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052332/11.

(110059085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.170.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°702 du 1^{er} avril 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011052333/15.

(110058918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

H2O International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.019.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052334/9.

(110058929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.626.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire au 7 janvier 2011 que Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011052336/15.

(110058463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Immo Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 109.096.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011052339/12.

(110059032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Infodatainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.534.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011052340/10.

(110058813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Informa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 60.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052341/9.

(110058596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.227.005,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.022.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of February,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Itron Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited-liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 62,227,005 (sixty-two million two hundred and twenty-seven thousand and five euros), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B128022, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on April 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1373 dated July 5, 2007, the articles of association of which having been last amended on December 16, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

There appeared:

Itron Metering Solutions Luxembourg, a a société à responsabilité limitée (private limited-liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 62,505,732 (sixty-two million five hundred and five thousand seven hundred and thirty-two euros), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B151472 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled *ne varietur*, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the 62,227,005 (sixty-two million two hundred and twenty-seven thousand and five) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company
2. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the decrease in the share capital
3. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 27,000,000 (twenty seven million euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 62,227,005 (sixty-two million two hundred and twenty-seven thousand five euros) to an amount of EUR 35,227,005 (thirty-five million two hundred and twenty-seven thousand and five euros) by the redemption at a price of EUR 1 (one euro) per share and the subsequent cancellation of 27,000,000 (twenty seven million) shares of the Company held by the Sole Shareholder.

Second resolution

As a result of the foregoing statement and resolution it is resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at thirty-five million two hundred and twenty-seven thousand and five euros (EUR 35,227,005) represented by thirty-five million two hundred and twenty-seven thousand and five (35,227,005) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand one hundred Euro (2,100.-EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le quatrième jour du mois de février,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de la société Itron Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de 62.227.005 EUR (soixante-deux millions deux cent vingt sept mille cinq euros), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 128022, constituée suivant acte dressé par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 5 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 décembre 2010 suivant acte dressé par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

A comparu

Itron Metering Solutions Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de 62.505.732 EUR (soixante-deux millions cinq cent cinq mille sept cent trente-deux euros), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 151472 (l’ «Associé Unique»);

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

La partie comparante, par l’intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d’acter que:

(i) les 62.227.005 (soixante-deux millions deux cent vingt sept mille cinq) parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société
2. Modification subséquente des statuts de la Société en vue de refléter la réduction de son capital social
3. Divers.

Après que l’agenda a été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 27.000.000 EUR (vingt-sept millions d'euros), pour le réduire de son montant actuel de 62.227.005 EUR (soixante-deux millions deux cent vingt sept mille cinq euros) à un montant de 35.227.005 EUR (trente-cinq millions deux cent vingt sept mille cinq euros), par rachat au prix d'1 EUR (un euro) par part sociale et annulation subséquente de 27.000.000 (vingt-sept millions) de parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq millions deux cent vingt sept mille cinq euros (35.227.005 EUR), représenté par trente-cinq millions deux cent vingt sept mille cinq (35.227.005) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cents Euros (2.100.-EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, dressé et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes, Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2011. Relation: LAC/2011/7115. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011035758/118.

(110039391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2011

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Rik VANDENBERGHE, Eric LOMBAERT (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Bertrand SOENEN et Bernard CANIVET (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles) sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052342/17.

(110058508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

JMD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052355/9.

(110059084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

JPH International SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.824.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011052357/9.

(110058769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

K Invest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.457.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2011052359/12.

(110058440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Kandar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 64.629.

Les comptes annuels de dissolutions au 07.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052360/11.

(110059024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

KF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052361/9.

(110059046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Libra Fund (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.433.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December,
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1) Libra Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Libra Advisors, LLC, 777 Third Avenue, 27th Floor, New York, NY 10017 U.S.A. and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 944071863 ("Libra Fund"),

here represented by Ms. Domitille Franchon, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 December 2010; and

2) Libra Offshore Master Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its address at c/o Libra Advisors, LLC, 777 Third Avenue, 27th Floor, New York, NY 10017 U.S.A., registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number OG-31144 ("Libra Master Fund"),

here represented by Ms. Domitille Franchon, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 December 2010.

The proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties being the shareholders of Libra Fund (Luxembourg) (the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under R.C.S. Luxembourg B 146.433, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 29 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1258 dated 30 June 2009. The articles of association of the Company have not been modified since the incorporation of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company are represented, the general meeting of shareholders is regularly constituted and, after deliberation, they unanimously take the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to three hundred two thousand five hundred euro (EUR 302,500.-) through the issuance of two hundred ninety thousand (290,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The newly issued shares of the Company have been subscribed as follows:

- two hundred fifty-three thousand two hundred (253,200) shares have been subscribed for by Libra Fund for the total aggregate price of two hundred fifty-three thousand two hundred euro (EUR 253,200.-) and have been fully paid up in cash. Such amount is entirely allocated to the share capital of the Company; and

- thirty-six thousand eight hundred (36,800) shares have been subscribed for by Libra Master Fund for the total aggregate price of thirty-six thousand eight hundred euro (EUR 36,800.-) and have been fully paid up in cash. Such amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the two hundred ninety thousand euro (EUR 290,000.-) at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe such two hundred fifty-three thousand two hundred (253,200) shares in the name and on behalf of Libra Fund and such thirty-six thousand eight hundred (36,800) shares in the name and on behalf of Libra Master Fund. As a result of the above, the share capital of the Company is held as follows:

- two hundred sixty-three thousand two hundred (263,200) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each are held by Libra Fund; and

- thirty-nine thousand three hundred (39,300) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each are held by Libra Master Fund.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in euro (“EUR”) into United States dollars (“USD”), on the basis of the exchange rate posted on the website of the European Central Bank on 27 December 2010, according to which one euro (EUR 1.-) is equivalent to one dollar and thirty-one cents (USD 1.31). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at three hundred and ninety-six thousand two hundred and seventy-five United States dollars (USD 396,275.-).

Third resolution

As a result of the previous resolution, the general meeting of shareholders decides to modify the par value of the Company’s shares from their current amount of one euro (EUR 1.-) per share to one United States dollar (USD 1.-) per share and consequently approves the resulting increase in the number of shares in the Company. As a result of the foregoing, the three hundred and ninety-six thousand two hundred and seventy-five (396,275) shares of a par value of one United States dollar (USD 1.-) each are held as follows:

- three hundred and forty-four thousand seven hundred and ninety-two (344,792) shares are held by Libra Fund; and

- fifty-one thousand four hundred and eighty-three (51,483) shares are held by Libra Master Fund.

Fourth resolution

Further to the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will thus read as follows:

“**5.1** The Company’s share capital is set at three hundred and ninety-six thousand two hundred and seventy-five United States dollars (USD 396,275.-) consisting of three hundred and ninety-six thousand two hundred and seventy-five (396,275) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Libra Fund L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Libra Advisors, LLC, 777 Third Avenue, 27th Floor, New York, NY 10017 U.S.A, inscrit auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro d'inscription 944071863 («Libra Fund»),

dûment représenté par Mademoiselle Domitille Franchon, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2010; et

2) Libra Offshore Master Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son adresse principale c/o Libra Advisors, LLC, 777 Third Avenue, 27th Floor, New York, NY 10017 U.S.A., inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands sous le numéro d'inscription OG-31144 («Libra Master Fund»),

dûment représenté par Mademoiselle Domitille Franchon, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2010.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, demeureront annexées au présent acte, afin d'être enregistrées simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Les comparants étant les associés de Libra Fund (Luxembourg) (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 146.433, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1258 en date du 30 juin 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentés, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de trois cent deux mille cinq cents euros (EUR 302.500,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

- deux cent cinquante-trois mille deux cents (253.200) parts sociales ont été souscrites par Libra Fund pour le prix total de deux cent cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 253,200.-), entièrement libéré en espèces. Le montant est entièrement affecté au capital social; et

- trente-six mille huit cents (36.800) parts sociales ont été souscrites par Libra Master Fund pour le prix total de trente-six mille huit cents euros (EUR 36.800.-), entièrement libéré en espèces. Le montant est entièrement affecté au capital social.

La somme de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Le mandataire des comparantes est autorisé à souscrire deux cent cinquante-trois mille deux cents (253.200) parts sociales au nom et pour le compte de Libra Fund et trente-six mille huit cents (36.800) parts sociales au nom et pour le compte de Libra Master Fund. Suite à ce qui précède, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- deux cent soixante-trois mille deux cents (263.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune sont détenues par Libra Fund; et

- trente-neuf mille trois cents (39,300) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune sont détenues par Libra Master Fund.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société d'euro («EUR») en dollars américains («USD»), sur base du taux de conversion indiqué sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne le 27 décembre 2010, selon lequel un euro (EUR 1,-) correspond à un dollar américain et trente et un cents (USD 1,31). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-quinze dollars américains (USD 396.275,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel d'un euro (EUR 1,-) chacune à un dollar américain (USD 1,-) chacune et, par conséquent, approuve l'augmentation du nombre de parts sociales de la Société qui en résulte. Suite à ce qui précède, les trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-quinze (396,275) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune sont détenues comme suit:

- trois cent quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-douze (344.792) parts sociales sont détenues par Libra Fund; et
- cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois (51,483) parts sociales sont détenues par Libra Master Fund.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1** La Société a un capital social de trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-quinze dollars américains (USD 396.275,-) représenté par trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-quinze (396.275) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est évalué environ à EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et que sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Digné: D. FRANCHON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1260. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011035781/164.

(110039223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Kontra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 83.584.

Die Gesellschafterversammlung findet am 17.02.2011 um 13.00 Uhr im Geschäftssitz der Gesellschaft statt.

Tagesordnung

1. Adressänderungen von zwei Teilhabern und dem Geschäftsführer.

Erster Beschluss

Die Adressänderungen werden wie folgt bestätigt und aufgenommen:

- Die Privatadresse vom Teilhaber Herrn Florent Ruppel hat sich wie folgt geändert: Florent Ruppel, wohnhaft in F-57640 Charly Oradour, 1,Rue de la Croix de L'Orme

- Die Adresse der Teilhaberin Lowatra SARL hat sich wie folgt geändert: Lowatra SARL, 39,Wäistrooss, L-5445 Schengen

- Die Privatadresse des Geschäftsführers der Konatra SARL hat sich wie folgt geändert: Torsten Zeigan, wohnhaft in 39,Wäistrooss, L-5445 Schengen

Da alle Punkte der Tagesordnung behandelt wurden, wird die Versammlung um 13.15 Uhr aufgelöst.

Lowatra SARL / Stephanie Kaiser / Florent Ruppel

Unterschrift / - / -

Référence de publication: 2011052362/21.

(110058827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 105.507.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011052363/11.

(110059018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 105.507.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 14 avril 2011

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 :

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011052364/18.

(110059197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Lifetime Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.089.

Les comptes de liquidation au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lifetime Holdings

Signature

Référence de publication: 2011052366/12.

(110058841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Liscartan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.938.

—
EXTRAIT

En date du 12 avril 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna Dirkje Van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Vincenzo COSTANZELLI, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 23 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011052367/14.

(110059111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Jantinori 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.389.

—
In the year two thousand and eleven, on the 28th day of the month of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Jantinori 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg laws with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.261, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 28 January 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Jantinori 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.389.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows all these items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to two hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (€ 262,500) by the creation and issue of twenty-five million (25,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each and a total subscription price of five hundred thousand Euro (€ 500,000) to the Sole Shareholder, by contribution in cash of five hundred thousand Euro (€500,000); subscription to, and payment of, the new shares to be issued within the capital increase; allocation of an amount of two hundred and fifty thousand Euro (€ 250,000) to the share capital account of the Company and the balance of two hundred and fifty thousand Euro (€ 250,000) to the freely distributable share premium.

- Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxy;
- Discharge to all managers in office for the performance of their duties up to the present meeting, confirmation of adequate knowledge of situation of the Company;
- Re-composition of the board of managers of the Company with immediate effect by:
 - (i) confirming the appointment of Mr David Konings as manager of the Company, while confirming that Mr David Konings is a "Luxembourg Director" (as defined in the amended and restated articles);
 - (ii) appointing Mr Alexander Kleinke as manager of the Company,
 so that as a result of the above the board of managers be composed as follows (each Director being appointed for an undetermined period subject to the provisions of the amended and restated articles):

Mr David Konings;

Mr Alexander Kleinke.

- Confirmation that, notwithstanding the amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (and in particular the governance provisions therein) and the change of the composition of the board of managers of the Company, all resolutions and delegation of power decided by the board of managers prior thereto shall remain in full force and effect, and existing signature powers on the Company's bank accounts shall remain in full force and effect until further notice by the Company to the relevant banks.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder considered the various items composing the agenda to be interrelated and therefore resolved to decide on such items in one single resolution.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to two hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (€ 262,500) by the creation and issue of twenty-five million (25,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each.

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to, and fully paid, the shares to be issued within the capital increase by contribution in cash of an amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000).

Evidence of the full payment of the subscription price for the shares of an amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000) was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of two hundred and fifty thousand Euro (€ 250,000) to the share capital account and the balance of two hundred and fifty thousand Euro (€ 250,000) to the share premium account.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Name. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Jantinori 2 S.à.r.l." between the current shareholders and all persons who will be shareholders from time to time thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Part II. Object - Purpose

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital – Shares

Art. 5. Share capital, Pre-emptive Rights.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred and sixty five thousand Euro (€ 262,500) divided into twenty six million two hundred and fifty thousand (26,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.2 Any available share premium shall be distributable.

Part IV. Management

Art. 6. Board of Managers – Powers, Composition.

6.1.1 The Company shall be managed by a board of managers (the "Board") of two (2) members (each a "Director") appointed as a collegiate body by the Shareholder Meeting with the prior authorisation of the General Partner. At least one Director shall be a Luxembourg Director and one of the Directors shall be a member of management of the Ventinori Group's German holding company (as at Closing, Cintinori Holding GmbH).

6.1.2 The members of the Board may but need not be Shareholders. The Directors are appointed and removed from office by a simple majority decision of the Shareholder Meeting, which determines their powers (subject to the provisions set forth herein) and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

6.2 The Board is, subject to the provisions of the present Articles, and in particular Article 10, vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Shareholder Meeting shall be within the competence of the Board. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company, subject to the provisions of the present Articles, in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the Articles to the Shareholder Meeting or as may be provided herein.

6.3 The Shareholder Meeting may adopt internal governance rules which shall be complied with by the Board (the "Board Rules").

Art. 7. Board Procedures

7.1 Majority Requirements and Board Rules of the Company.

7.1.1 Unless set forth otherwise in any Arrangement, the present Articles or provided by applicable statutory requirements which according to mandatory law cannot be lowered by the Articles or any contractual agreement, board resolutions of the Board shall generally require the approval of two (2) Directors to pass. Each Director shall have one vote with respect to each matter considered by the Board.

7.1.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to each Director at least six (6) Banking Days in advance of the date scheduled for such meeting provided that such notice period may be limited with the unanimous consent of the Directors. If, however, an urgent decision is necessary, a notice of a meeting of the Board may be given less than six (6) Banking Days in advance of the meeting provided that such notice is given at least twenty-four (24) hours in advance. In any case, notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda identifying the matters to be discussed at the meeting (and an overview or summary thereof). Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent by mail, fax or e-mail or by such Director's attendance at such meeting. Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board at least six (6) Banking Days in advance of such meeting; provided, however that any Director being absent at such meeting shall be notified in compliance with the notification procedure as set forth in the rules of the board and at an address provided by the respective Director for this purpose, if any, no later than six (6) Banking Days in advance of any meeting scheduled pursuant to a resolution at such meeting. No prior notice shall be required if all Directors are present or represented at a meeting. The Board may also at all times and in all circumstances pass written unanimous resolutions setting forth the action to be taken provided that such written resolution shall signed by all Directors.

7.1.3 To the extent that applicable law or the Articles do not require a different quorum, all resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting where two (2) Directors are present or represented.

7.1.4 Directors may participate in and hold a meeting using a telephone or similar communications equipment by means of which all other Directors participating in the meeting can hear each other. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

7.1.5 Any Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorized or empowered to do. A Director who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (A) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (B) to be counted as part of

the quorum of the Board on his own account and in respect of the Director for whom he is the proxy. Any Director may represent one or more Directors as their proxy.

7.1.6 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by two (2) Directors of the Board or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the two (2) Directors or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Binding Signature. The Company will be bound by the joint signature of two (2) Directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated the Board or by two (2) Directors.

Art. 9. Consent Rights.

9.1 The Board or Shareholder Meeting shall seek to obtain the prior consents as set forth here below before implementing any decisions taken by either of them which is subject to the consent rights set forth in articles 9.1.1 and/or 9.1.2 (but subject to (i) article 9.2, (ii) article 9.3 and (iii) article 9.4, and provided that (iv) the rights of the Investors with respect to effect an Exit Event under any Arrangement shall, subject to the Fundamental Restrictions, remain unaffected).

9.1.1 Tier One Consent Rights The following decisions and actions shall require prior written authorization by each of the Cinven Representative, Manco 1 and the Mezzanine Representative:

9.1.1.1 Any amendments (i) to Corporate Documents of any Key Group Member other than in connection with (A) a Permitted Refinancing and (B) an Acquisition Funding, (ii) to the Corporate Documents of any other Material Member of the Ventinori Group, in case of (ii) which materially adversely and disproportionately affects the economic rights of any Investor.

9.1.1.2 The issuance of securities of any member of the Ventinori Group to any outside third parties (i.e. other than to any of the Investors or their Affiliates and/or to any wholly owned member(s) of the Ventinori Group); except for any de minimis issuance necessary (as determined by the General Partner in good faith) to comply with, and solely to the extent necessary to comply with, any applicable, mandatory non-waivable law regarding the composition of shareholders (or similar holders) for any entity that is not a Material Member.

9.1.1.3 Transactions between any member of the Ventinori Group (including, solely for purposes of this article 9.1.1.3, any joint ventures and minority participations of the Ventinori Group that are not Controlled by the General Partner) with any Investor, Manager and/or director of the General Partner or an Affiliate (excluding the General Partner and each member of the Ventinori Group) of any Investor, Manager or director of the General Partner, except for the service agreements of the Managers.

9.1.1.4 Liquidation or dissolution of any Key Group Member and/or any other Material Member.

Each of the matters under articles 9.1.1.1 through 9.1.1.4 are herein referred to as a "Tier One Decision" and jointly as the "Tier One Decisions". The requirements under articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 and 9.1.1.4 are referred to as "Mezzanine Minority Consent Rights".

9.1.2 Tier Two Consent Rights

The following decisions and actions shall require prior written authorization by each of the Cinven Representative and the Mezzanine Representative:

9.1.2.1 Except as provided in the Tier One Decisions and in each case except with respect to (x) a Permitted Refinancing, (y) any Acquisition Funding, and (z) a Permitted Utilization, prior authorization is required for any:

- (a) issuance of equity (other than issuances to a wholly owned member of the Ventinori Group);
- (b) incurrence or issuance (or repayment (excluding with respect to any obligations outstanding under the Senior Financing Arrangements)) of debt securities, borrowings or liabilities, in each case excluding
 - (i) any incurrence or issuance of Basket Debt, and
 - (ii) any incurrence of indebtedness between Ventinori and members of the Ventinori Group which are directly or indirectly wholly owned by Ventinori or between such members;
- (c) amendment (save for changes to the extent necessary in order only to reflect the making of an Equity Cure or to finance the payment of a standstill fee or effect any other cure where the entire cost is borne by one or more Investors alone at its choice) of any of the Ventinori Group's Senior Finance Arrangements (if any) or any other Finance Arrangement (if any) other than in respect to any Basket Debt to the extent such Basket Debt would continue to meet the requirements of Basket Debt following such amendment;
- (d) any replacement of any Finance Arrangement other than in respect to Basket Debt (provided that such replacement would also qualify as Basket Debt); or
- (e) new obligations in respect of any Finance Arrangement other than in respect of Basket Debt (provided that new obligations would also qualify as Basket Debt),

Provided that in each case (1) no cash or other funds of the Ventinori Group (including new indebtedness (e.g., Basket Debt)) can be used to undertake (and no new obligations by any member of the Ventinori Group may be incurred in respect of) a cure or waiver of a Triggering Event and (2) no cash or other funds (including new indebtedness (e.g., Basket Debt)) of the Ventinori Group in excess of one million euro (€1,000,000) ("Cure Basket") may be used to undertake a

cure or waiver of a Default (or series of related Defaults) which does not qualify as a Triggering Event. Cash and funds up to an amount equal to the Cure Basket may be used in connection with cure or waiver of a Default (or series of related Defaults) which does not qualify as a Triggering Event without consent of the Mezzanine Representative provided that no amendments of a Senior Financing Arrangements (if any) may be agreed without the consent of the Mezzanine Representative in either case of (1) and (2). For the purpose of this article the waiver by the Finance Parties of compliance with any term of a Senior Financing Arrangement (if any) shall be permitted (and shall not constitute an "amendment of a Senior Financing Arrangement") provided that such waiver (i) is necessary to effect the cure or waiver of any pending or imminent Default which does not qualify as a Triggering Event, (ii) is contained in a separate waiver letter and is expressed as a waiver rather than an amendment, (iii) does not provide for more onerous obligations than the provisions which are stated to be cured or waived, and (iv) does not provide for, or result in, additional obligations of the members of the Ventinori Group other than payment obligations not exceeding the Cure Basket.

9.1.2.2 Any acquisition of assets or equity interests (including any material joint ventures or mergers) that (i) represent more than EUR 80,000,000 (eighty million Euros) of enterprise value, and/or (ii) is not in compliance with the Leverage Test;

9.1.2.3 Any refinancing, buyback, dividend distribution, redemption or other form of recapitalization of the Ventinori Group other than in connection with an Exit Event and other than (i) a Permitted Refinancing, (ii) an Acquisition Funding or (iii) a Permitted Utilization;

9.1.2.4 Each of the above matters (article 9.1.2.1 through 9.1.2.3) a "Tier Two Decision" and jointly referred to referred to as "Tier Two Decisions".

9.1.3 Added Veto Matters

The following decisions and actions shall require prior written authorization by the Mezzanine Representative and the General Partner (the "Added Veto Matters"):

9.1.3.1 Consent, or the supporting of any other action, by any member of the Jost Group to an enforcement of rights or security by any of the senior finance parties other than such consents and such actions which such member of the Jost Group is expressly obliged to undertake under any Finance Arrangements outstanding as of the Closing Date (if any); and

9.1.3.2 Any amendment of the Corporate Documents of any Key Group Member with respect to the Veto Matters.

9.2 The consents rights by the Cinven Representative (for the Cinven Parties) under article 9.1 shall upon effective transfer of the Sponsor Governance Shares (less up to eight Original Sponsor Governance Shares) to the Mezzanine Parties following the valid exercise of the Mezzanine Call Option, be limited (without prejudice to any further minority protection rights of the Cinven Parties set forth in an Arrangement (if any)) to a veto right with respect to any Tier One Decision and a veto right with respect to any direct or indirect sale of all or substantially all of the Ventinori Group or a refinancing of Ventinori Group, in each case subject to such limitations and exceptions as may be set forth in an Arrangement.

9.3 The consents rights by the Mezzanine Representative (for the Mezzanine Parties) under article 9.1 shall upon the full redemption of the Ventinori A Instruments (if any) and Ventinori B Instruments (if any) unless the Mezzanine Parties collectively hold a majority of the Governance Shares at such time, be limited (without prejudice to any further minority protection rights of the Mezzanine Parties set forth in an Arrangement) to the Mezzanine Minority Consent Rights.

9.4 The consents rights of the Cinven Representative, the Mezzanine Representative and Manco 1 (as the case may be) set forth in article 9.1 shall in any event be subject to the Cinven Parties, the Mezzanine Parties and Manco 1 (each time respectively as to the relevant party) holding GP Shares and Ventinori Common Shares.

9.5 For all matters set forth in any Board Rules, the Board shall need the prior authorisation of the Shareholder Meeting.

Art. 10. Liability Directors.

10.1 The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer

and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

10.3 To the extent permitted by applicable law, no Indemnified Party shall be liable to any other Indemnified Party or any Investor for any loss suffered by the Company, any member of the Ventinori Group or any Investor unless such loss is caused by the Indemnified Party's fraud, gross negligence, willful misconduct, violation of law or material breach of any Arrangement or these Articles or any Corporate Documents of the members of the Ventinori Group. The Indemnified Parties shall not be liable for errors in judgment or for any acts or omissions that do not constitute fraud, gross negligence, willful misconduct, a violation of law or a material breach of any Arrangement or these Articles or any Corporate Documents of the members of the Ventinori Group. Any Indemnified Party may consult with counsel and accountants and any Investor, Director, officer, employee or committee of the Company or other professional expert in respect of affairs of the Ventinori Group, and provided the Indemnified Party acts in good faith reliance upon the advice or opinion of such counsel or accountants or other Persons, the Indemnified Party shall not be liable for any loss suffered by the Company or any member of the Ventinori Group in reliance thereon.

Part V. Disposal of Shares

Art. 11. Disposal of Shares.

11.1 Any disposal of Shares shall be subject to applicable law and the provisions of any Arrangement (if any).

11.2 Any disposal or attempted disposal of any Shares in violation of these Articles or any provision of any Arrangement (other than for the avoidance of doubt in relation to the Security Interest or enforcement thereof) shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company, the Investors or any other party and the Board shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the relevant register or treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose.

Part VI. Shareholder meetings

Art. 12. Voting Rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any Shareholder Meeting through a special proxy.

Art. 13. Shareholder Meetings.

13.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such quorum and majority(ies) as prescribed by the present Articles and any Arrangement (to the extent permitted by law) provided that in case applicable law requires mandatorily a different quorum or majority, such provisions shall prevail.

13.2 Decisions of the Shareholders may be passed in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

13.3 Unless set forth otherwise in these Articles or as the case may be, any Arrangement (if any) or provided by applicable statutory requirements which according to mandatory law cannot be lowered by the Articles or a contractual agreement, Shareholder resolutions shall generally require a simple majority of the votes to pass (i.e., the number of affirmative votes is higher than the number of negative votes).

13.4 A Shareholder Meeting shall be called by convening notice addressed by courier, registered mail, fax or email to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company. The convening notice for any Shareholder Meeting shall be sent to each holder of Shares at least eight (8) Banking Days prior to the date scheduled for such Shareholder Meeting and shall specify the agenda, location, date and time of the meeting; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a Shareholder Meeting and acknowledge that they have been informed of the agenda of such Shareholder Meeting, such Shareholder Meeting may be held without prior notice.

13.5 In the case of written resolutions of Shareholders, the text of such resolutions shall be sent by courier, registered mail, fax or email to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

13.6 An annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 12:30 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Part VII. Accounting year, Financial statements, Information rights

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 15. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board and submitted the Shareholder Meeting.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 16. Information Rights. The Shareholders and the General Partner shall have such information rights as set forth by law and as may be provided in any Arrangement (if any).

Part VIII. Distributions, Dissolution

Art. 17. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company.

The Shareholder Meeting may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance as well as any share premium may be distributed to the Shareholders upon decision of the Shareholder Meeting.

The Shareholder Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 18. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the Shareholder Meeting who will specify their powers and remunerations.

Part IX. Definitions, Sole shareholder, Applicable law

Art. 19. Definitions.

Acquisition Funding

shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);

Affiliates

means, when used with reference to any Person, means any other Person (i) Controlled by such first Person, (ii) who or which controls such first Person, (iii) with which such first Person is under the common Control of another, (iv) in the event that such first Person is a natural person, such Person's spouse, descendants (whether natural or adopted) and other relatives and any trust solely for the benefit of such Person and/or such Person's spouse, descendants and/or relatives, or (v) any officer or director of such first Person or its other Affiliates; provided that any Person serving as the investment advisor to or manager of another Person shall be deemed an Affiliate of such other Person and vice versa; provided further that any two Persons managed or advised by the same investment advisor or manager or an Affiliate thereof shall be deemed to be Affiliates of each other;

AKGK

means Blitz 10-668 GmBH (to be renamed AKGK GmbH), registered with the commercial register of the local court in Munich under HRB 189147;

Arrangement

means any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement between inter alia the Investors, the General Partner, the Holding Companies and the Managers dated on or about the Closing Date (if any);

Articles

means the present articles of incorporation as they may be amended from time to time;

Banking Days

means all days on which the banks in Frankfurt am Main are open for usual business;

Basket Debt

shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);

Board of Managers

means the board of managers of the Company (conseil de gérance);

Cintinori

means Cintinori S.à.r.l., registered with the registre de commerce et sociétés in Luxembourg under number B139.247;

Cinven or the Cinven Parties

means jointly

1. Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership
 2. Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership
 3. Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership
 4. Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership
 5. Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership
 6. Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership
 7. Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership
 8. Fourth Cinven Fund FCPR
- and each a "Cinven Party";

Cinven Representative	means the representative of the Cinven Parties as may be appointed by the Cinven Parties from time to time, the first Cinven Representative being Cinven Limited;
Closing Date	means the day on or about 28 January 2011 on which the Articles of the Company have been amended and restated;
Company	means Jantineri 2 S.à.r.l. (RCS Luxembourg B157.389);
Control (including the terms "Controlled" and "Controlling")	means, in respect of any Person, the power to manage, govern or otherwise direct the management and policies of such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person or a majority of the members thereof, directly or indirectly and whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. For the avoidance of doubt, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner;
Corporate Documents	means the articles of association (and any other corresponding constitutive corporate documents);
Default	has the meaning set forth in any Senior Financing Arrangement as of the Closing Date (if any);
Diskus GmbH	means DISKUS Einhundertsechundachtzigste Beteiligungs- und Verwaltungs-GmbH, registered with the commercial register at the local court in Limburg a.d. Lahn under HRB 4078;
Dr Bleyer	means Dr. Klaus Peter Bleyer, residing Alwindstraße 17, 88131 Lindau, Germany;
Dual Call Option	means any dual call option as may exist between the Cinven Parties and the Mezzanine Parties with respect to the Sponsor Governance Shares (less eight (8) GP Shares) held by the Cinven Parties and with respect to the GP Shares as well as shares and other securities in Ventinori held by the Mezzanine Parties, as at the Closing (if any);
EICOM	means Blitz D11- eins-fünf-drei GmbH (to be renamed EICOM GmbH), registered with the commercial register of the local court in Düsseldorf under HRB 64859;
Equity Cure	shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);
Exit Event	shall have the meaning set forth in any Arrangement (if any);
Exit Leader	shall have the meaning set forth in any Arrangement (if any);
Finance Parties	shall have the meaning set forth in any Senior Financing Arrangements (if any);
Financing Arrangements	means any financing arrangement (excluding, among others, for the avoidance of doubt, agreements on the deferral of payments and other agreements in connection with the business operations) of any member of the Ventinori Group and exceeding, in each case, an amount of EUR 1,000,000 (one million Euros), (if any);
Fundamental Restrictions	means (i) the consent rights of the Investors pursuant to article 9.1.1.3 (and as may otherwise be set forth in an Arrangement, if any), and (ii) any other Tier One Decisions to the extent that such decisions and/or actions relate to an alteration of any Investor's economic rights pursuant to the Waterfall and/or otherwise change the economic rights of Investors relative to any other Investor (unless indemnified for and made whole by the Exit Leader);
General Partner	means Ventinori GP S.à.r.l. (RCS Luxembourg B157.319);
GP Shares	means common shares in the General Partner;
GSC or GSC Parties	means jointly GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à r.l.;
Holding Companies	means Ventinori, Cintinori and Jantineri 1;
Indemnified Party	means each Person who or which serves as a Director.
Investors	means the GSC Parties, the NIBC Parties, the Sankaty Parties and the Cinven Parties, Manco 1 and AMEAK, AKGK, EICOM, Langholm GmbH, Diskus GmbH, Dr Bleyer and each an "Investor";
Jantineri 1	means Jantineri 1 S.à.r.l., registered with the registre de commerce et sociétés in Luxembourg under number B 157261;
Jasione	means Jasione GmbH, registered with the commercial register at the local court in Offenbach under number HRB 43769;

Jost Group	shall mean Jantinori 2 and all of its Subsidiaries;
Key Group Members	means Ventinori, the General Partner, Cintinori, Jantinori 1, the Company, Jasione and Werke, collectively and each a "Key Group Member";
Langholm GmbH	means Langholm GmbH, registered with the commercial register at the local court in Ulm under HRB 702035;
Leverage Test	has the meaning set forth in any Senior Financing Arrangements (if any) as of the Closing Date;
Luxembourg Director	means an individual who at all times is a tax resident or professionally resident in Luxembourg;
Management or Managers	means Mr. Brorsen, Mr. Kleinke, Dr. Eichler and Mr. Schmidt (and each a "Manager");
Manco 1	means Diskus & Langholm S.à.r.l., registered with the registre de commerce et sociétés in Luxembourg under number B 141042;
Material Member	means Jost-Werke International Beteiligungsverwaltung GmbH, Tridec Holdings B.V. and Jost International Corporation (Michigan) and any other member of the Ventinori Group that accounts for greater than ten percent (10%) of the annual revenue (as determined using the latest audited accounts of the Ventinori Group) or EBITDA (as calculated using such definition under any Senior Financing Arrangement (if any)) of Jost Group on a consolidated basis and in accordance with applicable IFRS;
Mezzanine Call Option	shall have the meaning set forth in any Dual Call Option (if any);
Mezzanine Minority Consent Rights	means the rights of the Mezzanine Parties as to the matters set forth under articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 and 9.1.1.4;
Mezzanine Parties or GNS	means GSC, NIBC and Sankaty jointly;
Mezzanine Representative	means the representative of the Mezzanine Parties as may be appointed by the Mezzanine Parties from time to time, the first Mezzanine Representative being GNS Cayman Limited;
Mr Brorsen	means Mr. Lars Brorsen, residing Schlosstraße 6, 73540 Heubach;
Mr Eichler	means Dr. Ralf Eichler, residing at Alpenstrasse 2b, 633030 Dreieich - Götzenhain;
Mr Kleinke	means Mr. Alexander Kleinke, residing Schubertstraße 5b, 37601 Holzminden, Germany;
Mr Schmidt	means Mr. Dirk Schmidt, residing Falkenstraße 6, 65553 Limburg/Lahn;
NIBC or NIBC Parties	means NIBC MBF Mezzanine IB B.V.;
Original Sponsor Governance Shares	means the one million two hundred and fifty thousand GP Shares in the General Partner held by Cinven on the Closing Date;
Permitted Refinancing	shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);
Permitted Utilization	means any utilization of any of the facilities made available under any Senior Finance Arrangement (if any) in accordance with the terms thereof;
Person	means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof;
Sankaty or Sankaty Parties	means jointly Sankaty Credit Opportunities IV, L.P., Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., Nash Point CLO LTD, and Sankaty Credit Opportunities III, L.P.;
Security Interest	means any pledge entered into on or about the Closing Date with ING BANK N.V., London Branch as pledgee
Senior Financing Arrangement	means any senior finance documents (if any) as they may be referred to in an Arrangement (if any) with Jasione GmbH as borrower;
Shareholder Meeting	means the general or extraordinary meeting of the Shareholders (or as may be permitted by law, written resolution of the Shareholders);
Shareholders	means the holders of Shares of the Company;
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company;
Sponsor Governance Shares	means the GP Shares in the General Partner held by the Cinven Parties;
Subsidiaries	means, with respect to any Person, any corporation, limited liability company, partnership, association or other business entity of which (i) if a corporation,

	a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (ii) if a limited liability company, partnership, association or other business entity, a majority of the limited liability company, partnership or other similar ownership interests thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by any Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons is entitled to a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or if such Person or Persons is, or is capable of controlling, the managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association or other business entity;
Triggering Event	has the meaning set forth in any Dual Call Option (if any) as of the Closing Date;
Ventinori	means Ventinori & Co SCA, a société en commandite par actions resulting from the transformation of Ventinori S.à.r.l. into a société en commandite par actions, registered with the registre de Commerce et Sociétés in Luxembourg under number B 139.093 and of which the General Partner is the sole manager and associé commandité;
Ventinori A Instruments	means any A preferred equity certificates (if any) as may be issued by Ventinori on or about the Closing Date (if any) and/or the terms and conditions thereof (if any);
Ventinori B Instruments	means any B income participating certificates (if any) as may be issued by Ventinori on or about the Closing Date (if any) and/or the terms and conditions thereof (if any);
Ventinori C Instruments	means any C participating securities (if any) as may be issued by Ventinori on or about the Closing Date (if any) and/or the terms and conditions thereof (if any);
Ventinori Common Shares	means the common shares of classes CS-A to CS-J of Ventinori;
Ventinori Group	means Ventinori and all of its Subsidiaries but excluding joint ventures and minority participations, in each case to the extent that joint ventures and minority participations are not directly or indirectly Controlled by the General Partner (as general partner of Ventinori);
Veto Matters	means (a) All Tier One Decisions; (b) The Tier Two Decisions; (c) The Added Veto Matters;
Waterfall	shall have the meaning set forth in any Arrangement (if any);
Werke	means JOST-Werke GmbH, registered with the commercial register at the local court in Offenbach under number HRB 42105;

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles (and/or to the extent permitted by law, any Arrangement) the Shareholders refer to the relevant legislation.

The Sole Shareholder having confirmed that it has adequate knowledge on the situation of the Company, resolved to grant full discharge to all managers in office for the performance of their duties up to the present meeting.

The Sole Shareholder resolved to re-compose the board of managers of the Company with immediate effect by:

(iii) confirming the appointment of Mr David Konings as manager of the Company, while confirming that Mr David Konings is a "Luxembourg Director" (as defined in the amended and restated articles)

(iv) appointing Mr Alexander Kleinke as manager of the Company

so that as a result of the above the board of managers be composed as follows (each Director being appointed for an undetermined period subject to the provisions of the amended and restated articles):

Mr David Konings;

Mr Alexander Kleinke.

The Sole Shareholder confirms, for the avoidance of doubt, that, notwithstanding the amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (and in particular the governance provisions therein) and the change of the composition of the board of managers of the Company, all resolutions and delegations of power decided by the board of managers prior hereto shall remain in full force and effect, and existing signature powers on the Company's bank accounts shall remain in full force and effect until further notice by the Company to the relevant banks.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Jantinori 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.261, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 janvier 2011 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Jantinori 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 9 décembre 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.389.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées sont les suivants, tous les points étant interdépendants et ne formant qu'une seule résolution:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) à deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (€262.500) par la création et l'émission de vingt-cinq millions (25.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune et un prix total de souscription de cinq cent mille euros (€ 500.000) à l'Associé Unique par l'apport en numéraire de cinq cent mille euros (€ 500.000); souscription et libération des nouvelles parts sociales devant être émises dans les limites de l'augmentation de capital; allocation d'un montant de deux cent cinquante mille euros (€250.000) au compte du capital social de la Société et le solde de deux cent cinquante mille euros (€250.000) à la prime d'émission librement distribuable.

- Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration;

- Décharge accordée aux gérants en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée;

- Recomposition du conseil de gérance de la Société en

(i) confirmant le mandat de M. David Konings en tant que gérant de la Société tout en confirmant que M. David Konings est un «Administrateur demeurant au Luxembourg» (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

(ii) nommant M. Alexander Kleinke en tant que gérant de la Société, de sorte qu'en conséquence de ce qui précède le conseil de gérance est composé comme suit (chaque Gérant étant nommé pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts modifiés et refondus):

1. M. David Konings;

2. M. Alexander Kleinke.

- Confirmation que, nonobstant la modification et la refonte des statuts de la Société (et notamment les dispositions y contenues relatives à la gouvernance) et le changement de la composition du conseil de gérance de la Société, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance avant une telle modification et refonte des statuts resteront en vigueur et effectifs, et les pouvoirs de signature existants en relation avec les comptes bancaires de la Société resteront en vigueur et effectifs sauf envoi d'une notification par la Société aux banques concernées.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a noté que les différents points formant l'ordre du jour sont interdépendants et a par conséquent décidé de délibérer sur ces points dans une seule et unique résolution.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a souscrit et entièrement libéré les parts sociales ainsi émises dans les limites de l'augmentation de capital en contrepartie de l'apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000).

Preuve de la libération intégrale du prix de souscription des parts sociales d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000) a été donnée au notaire soussigné. L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000) au compte du capital social de la Société et le solde de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000) à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Partie I^{ère} . Forme, Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est formé par les associés actuels et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Jantinori 2 S.à.r.l.». La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Partie II. Objet - Finalité

Art. 4. Objet. La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, certificats de créance, notes et d'autres valeurs mobilières de toute espèce, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a une participation ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris verticalement ou horizontalement) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

Partie III. Capital social – Parts sociales

Art. 5. Capital Social, Droits de Prémption.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-deux mille cinq cent euros (€262.500) divisé en vingt-six millions deux cent cinquante mille (26.250.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.2 Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Partie IV. Gérance de la société

Art. 6. Conseil de Gérance – Pouvoirs, Composition, Président.

6.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance (le «Conseil») comprenant deux (2) membres (chacun un «Administrateur») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée des Associés avec l'autorisation préalable du

Commandité. Au moins un Administrateur sera un Administrateur demeurant au Luxembourg et un des Administrateurs sera un membre du management de la société holding allemande du Groupe Ventinori (à la Date de Closing, Cintinori Holding GmbH).

6.0.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être Associés. Les Administrateurs sont nommés et révoqués par l'Assemblée des Associés, qui détermine leurs pouvoirs (sous réserve des dispositions prévues dans les présents statuts) et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Administrateurs sont nommés pour une période indéterminée. Les Administrateurs sont rééligibles mais leur nomination est également révoquable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

6.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts et en particulier de l'Article 10, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée des Associés seront de la compétence du Conseil. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société, sous réserve des dispositions des présents Statuts, en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés ou tels que prévus dans les présents Statuts.

6.2 L'Assemblée des Associés peut adopter des règles de gouvernance internes que le Conseil devra respecter (les «Règles du Conseil»).

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Exigences de majorité et Règles au sein du Conseil de la Société

7.1.1 A moins qu'il n'en ait été prévu autrement dans tout Arrangement, les présents Statuts ou par les exigences légales applicables, auxquelles, selon la loi impérative, il ne peut être dérogé par les Statuts ou tout accord contractuel, les décisions du Conseil, pour être adoptées, requerront généralement l'approbation de deux (2) Administrateurs pour être adoptées. Chaque Administrateur aura une voix pour chaque matière sur laquelle le Conseil doit délibérer.

7.1.2 Un avis écrit de toute réunion de Conseil sera communiqué à chaque Administrateur six (6) Jours Bancaires au moins avant la date prévue pour la réunion; étant entendu que ce délai de préavis peut être réduit avec le consentement unanime des Administrateurs. Toutefois, si une décision urgente doit être prise, un avis de la réunion du Conseil peut être communiqué moins de six (6) Jours Bancaires avant la réunion à condition que cet avis soit communiqué vingt-quatre (24) heures au moins avant la réunion. Dans tous les cas, l'avis sera communiqué par courrier, télécopie ou courriel et contiendra, entre autres, le lieu, la date, et l'heure de la réunion ainsi que tous les points de l'ordre du jour de la réunion (ainsi qu'une synthèse ou résumé de ceux-ci). Il peut être passé outre à cette convocation moyennant le consentement de tout Administrateur (pour ce qui le concerne) par courrier, télécopie ou courriel ou par la simple présence de cet Administrateur à la réunion.

Un avis ne sera pas requis pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil six (6) Jours Bancaires au moins avant cette réunion; étant entendu, toutefois, qu'une notification doit être envoyée à tout Administrateur absent à cette réunion conformément à la procédure de notification prévue dans les règles du Conseil à l'adresse transmise par les Administrateurs à cette fin, le cas échéant, pas plus tard que six (6) Jours Bancaires avant toute réunion prévue conformément à une décision prise lors de cette réunion. Un avis préalable ne sera pas requis si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion. Le Conseil peut également, à tout moment et en toutes circonstances, prendre des décisions écrites unanimes indiquant les mesures devant être prises à condition qu'une telle décision écrite soit signée par tous les Administrateurs.

7.1.3 Dans la mesure où la loi applicable ou les Statuts ne requièrent pas un quorum différent, toutes les décisions prises lors d'une réunion du Conseil seront adoptées lors d'une réunion où deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés.

7.1.4 Les Administrateurs peuvent participer à, et tenir une réunion par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire au moyen desquels les Administrateurs participant à la réunion pourront s'entendre les uns les autres. La participation à une telle réunion équivalra à une présence en personne à cette réunion.

7.1.5 Tout Administrateur pourra nommer un autre Administrateur comme son mandataire (par notification écrite au Conseil préalablement à la réunion du Conseil concernée), lequel pourra, en l'absence de son mandant, faire tous les actes que son mandant est autorisé et habilité à faire. En l'absence de son mandant, un Administrateur qui est également un mandataire, (A) aura une voix séparée pour le compte de son mandant en plus de sa propre voix et (B) pourra être pris en compte dans le calcul du quorum du Conseil pour son propre compte et pour le compte de l'Administrateur qu'il représente. Tout Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs.

7.1.6 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par deux (2) Administrateurs du Conseil tel qu'il peut en être décidé par le Conseil lors de la réunion concernée ou lors d'une réunion ultérieure. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) Administrateurs ou tel qu'il peut en être décidé par le Conseil lors de la réunion concernée ou lors d'une réunion ultérieure.

Art. 8. Signatures Autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 9. Droits de Consentement.

9.1 Le Conseil ou l'Assemblée des Associés cherchera à obtenir les consentements préalables indiqués ci-dessous avant de mettre en oeuvre une décision prise par l'un d'entre eux qui est soumise aux droits de consentement indiqués aux articles 9.1.1 et/ou 9.1.2 (sous réserve de (i) l'article 9.2, (ii) l'article 9.3 et (iii) l'article 9.4, et à condition que (iv) les droits des Investisseurs concernant le déclenchement d'un Événement de Sortie au titre de tout Arrangement ne soient pas, sous réserve des Restrictions Fondamentales, affectés).

9.1.1 Droits de Consentement de Niveau 1 Les décisions et actions suivantes requièrent l'autorisation écrite préalable par chacun des Représentants Cinven, de la Manco 1 et des Représentants Mezzanine:

9.1.1.1 Toutes modifications (i) des Documents Sociaux de tout Membre Clé du Groupe autres que ceux qui se rapportent à (A) un Refinancement Autorisé et (B) un Financement d'Acquisition, (ii) des Documents Sociaux de tout autre Membre Significatif du Groupe Ventinori, qui affecte de manière disproportionnée, défavorable et significative les droits économiques de tout Investisseur.

9.1.1.2 L'émission de titres de tout membre du Groupe Ventinori à des tiers extérieurs (c'est-à-dire autres que les Investisseurs ou leurs Affiliés et/ou à tout membre du Groupe Ventinori détenu à 100%); à l'exception de toutes émissions nécessaires d'importance mineures (telles que déterminées de bonne foi par le Commandité) afin de se conformer, seulement dans la mesure nécessaire, le cas échéant, à la loi impérative ne pouvant faire l'objet de dérogation concernant la composition des associés (ou des détenteurs similaires) pour toute entité qui n'est pas un Membre Significatif.

9.1.1.3 Les transactions entre tout membre du Groupe Ventinori (comprenant, exclusivement aux fins de cet article 9.1.1.3, toutes filiales communes («joint ventures») et toutes participations minoritaires du Groupe Ventinori qui ne sont pas Contrôlées par le Commandité) avec tout Investisseur, Gérant et/ou administrateur du Commandité ou un Affilié (excluant le Commandité et chaque membre du Groupe Ventinori) de tout Investisseur, Gérant ou Administrateur du Commandité, à l'exception des contrats de service des Gérants.

9.1.1.4 Liquidation ou dissolution de tout Membre Clé du Groupe et/ou de tout autre Membre Significatif.

Chacune des décisions prises au titre des articles 9.1.1.1 à 9.1.1.4 sont désignées dans les présents statuts comme une «Décision de Niveau 1» et conjointement comme les «Décisions de Niveau 1». Les exigences au titre des articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 et 9.1.1.4 sont désignées comme les «Droits de Consentement des Minoritaires Mezzanine».

9.1.2 Droits de Consentement de Niveau 2

Les décisions et actions suivantes requièrent l'autorisation écrite préalable par chacun des Représentants Cinven et des Représentants Mezzanine:

9.1.2.1 A l'exception des cas prévus pour les Décisions de Niveau 1 et dans chaque cas à l'exception des cas (x) de Refinancement Autorisé, (y) de Financement d'Acquisition, et (z) d'une Utilisation Autorisée, une autorisation préalable est requise pour:

(a) toute émission de titres représentatifs de capital (autre que les émissions à un membre du Groupe Ventinori détenu à 100%);

(b) toute création ou émission (ou remboursement (excluant toutes obligations existantes au titre des Arrangements de Financement Sénior)) de titres représentatifs de dette, d'emprunts ou de dettes, dans chaque cas excluant

(i) toute création ou émission de Panier de Dette, et

(ii) toute création de dettes entre Ventinori et les membres du Groupe Ventinori qui sont détenus directement ou indirectement à 100% par Ventinori ou entre ces membres;

(c) toute modification (à l'exception des changements nécessaires uniquement afin de refléter la réalisation d'une Equity Cure ou pour financer le paiement de frais de blocage ou de procéder à toute autre processus d'injection de capital («cure») dont le coût total est supporté par un ou plusieurs Investisseur(s) seul(s), à sa(leur) discrétion) de tout Arrangement de Financement Sénior du Groupe Ventinori (s'il y en a) ou de tout autre Arrangement de Financement (s'il y en a un) autre que celui concernant un Panier de Dette dans la mesure où ce Panier de Dette continuerait à satisfaire les exigences du Panier de Dette à la suite d'une telle modification;

(d) tout remplacement d'un Arrangement de Financement autre que celui concernant un Panier de Dette (à condition que ce remplacement puisse également être qualifié de Panier de Dette); ou

(e) toutes nouvelles obligations résultant de tout Arrangement de Financement autre que celles concernant un Panier de Dette (à condition que ces nouvelles obligations puissent également être qualifiées de Panier de Dette),

A condition que dans chacun des cas (1) des espèces ou d'autres fonds du Groupe Ventinori (incluant de nouvelles dettes (par exemple un Panier de Dette)) ne puissent pas être utilisés (et aucune nouvelle obligation par tout membre du Groupe Ventinori ne puisse être créée) en vue de remédier ou de renoncer à un Événement Déclencheur et (2) des espèces ou d'autres fonds (incluant de nouvelles dettes (par exemple un Panier de Dette)) du Groupe Ventinori excédant un million d'euros (€1.000.000) («Panier de Guérison») ne puissent pas être utilisés en vue de remédier ou de renoncer à un Défaut (ou une série de Défauts connexes) qui ne peuvent être qualifiés d'Événement Déclencheur. Les espèces et

les fonds dans la limite d'un montant égal au Panier de Guérison peuvent être utilisés pour remédier ou renoncer à un Défaut (ou une série de Défauts connexes) n'étant pas qualifiés d'Événement Déclencheur sans le consentement du Représentant Mezzanine à condition qu'aucune modification d'un Arrangement de Financement Sénior (le cas échéant) ne puisse être acceptée sans le consentement du Représentant Mezzanine dans les deux cas de (1) et (2). Aux fins de cet article, la renonciation par les Parties au Financement de se conformer aux termes des Arrangements de Financement Sénior (le cas échéant) devra être autorisée (et ne devrait pas constituer une «modification des Arrangements de Financement Sénior») à condition que cette renonciation (i) soit nécessaire pour remédier ou renoncer à tout Défaut existant ou imminent et qui n'est pas qualifié d'Événement Déclencheur, (ii) soit contenue dans une lettre de renonciation séparée et soit exprimée sous la forme d'une renonciation plutôt que sous celle d'une modification, (iii) ne prévoit pas plus d'obligations contraignantes que les dispositions prévoyant un remède ou une renonciation, et (iv) ne prévoit pas, ou ne donne pas lieu à des obligations supplémentaires pour les membres du Groupe Ventinori autres que les obligations de paiement n'excédant pas le Panier de Guérison.

9.1.2.2 Toute acquisition d'actifs ou de participations au capital (incluant toutes fusions ou filiales communes («joint ventures») significatives) qui (i) représente plus de EUR 80.000.000 (quatre-vingt millions d'euros) de la valeur d'une entreprise, et/ou (ii) qui n'est pas conforme au Test de Levier;

9.1.2.3 Tout refinancement, rachats («buyback» / «redemption»), distribution de dividendes, ou toute autre forme de recapitalisation du Groupe Ventinori autres que ceux correspondant à un Événement de Sortie et autres qu' (i) un Refinancement Autorisé, (ii) un Financement d'Acquisition ou (iii) une Utilisation Autorisée;

9.1.2.4 Chacune des décisions ci-dessus (au titre des articles 9.1.2.1 à 9.1.2.3) sont étant désignée une «Décision de Niveau 2» et conjointement les «Décisions de Niveau 2».

9.1.3 Matières à Veto Additionnelles

Les décisions et actions suivantes requièrent l'autorisation écrite préalable des Représentants Mezzanine et du Commandité (les «Matières à Veto Additionnelles»):

9.1.3.1 Le consentement, ou le soutien de toute autre action, par la Société ou Ventinori, Cintinori, Jantinori 1, Jantinori 2, afin de réaliser les droits et sûretés par les parties au financement sénior autre que les consentements et actions que le Membre Clé du Groupe est expressément obligé de donner au titre des Arrangements du Financement en vigueur à la Date de Closing (le cas échéant); et

9.1.3.2 Toute modification des Documents Sociaux de tout Membre Clé du Groupe pour les Matières à Veto.

9.2 Les droits de consentement par les Représentants Cinven (pour les Parties Cinven) en vertu de l'article 9.1 seront, au moment du transfert effectif des Parts Sociales de Gouvernance du Sponsor (moins huit (8) Parts Sociales au maximum) aux Parties Mezzanine suivant l'exercice valide de l'Option d'Achat Mezzanine, limités (sans préjudice de tous droits supplémentaires de protection des minoritaires des Parties Cinven tels que prévus dans un Arrangement (le cas échéant)) à un droit de veto en relation avec toute Décision de Niveau 1 et un droit de veto en relation avec la vente directe ou indirecte de tout ou substantiellement tout le Groupe Ventinori ou un refinancement du Groupe Ventinori, dans chaque cas sous réserve des limitations et exceptions qui peuvent être prévues dans un Arrangement.

9.3 Les droits de consentement par les Représentants Mezzanine (pour les Parties Mezzanine) en vertu de l'article 9.1 seront, au moment du rachat intégral des Instruments A Ventinori (le cas échéant) et des Instruments B Ventinori (le cas échéant), sauf si les Parties Mezzanine détiennent collectivement une majorité des Parts Sociales de Gouvernance à ce moment, limités (sans préjudice de tous droits supplémentaires de protection des minoritaires des Parties Mezzanine tels que prévus dans un Arrangement) aux Droits de Consentement des Minoritaires Mezzanine.

9.4 Les droits de consentement du Représentant Cinven, du Représentant Mezzanine et de Manco 1 (le cas échéant) prévus à l'article 9.1 dépendront, dans tous les cas, de la détention par les Parties Mezzanine et Manco 1 (à chaque fois, respectivement à la partie concernée) de Parts Sociales du GP et de Parts Sociales Ordinaires Ventinori.

9.5 Pour toute matière indiquée dans les Règles du Conseil, le Conseil aura besoin de l'autorisation préalable de l'Assemblée des Associés.

Art. 10. Responsabilité des Administrateurs.

10.1 L'(es) Administrateur(s) n'est/ne sont pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur ou un fondé de pouvoirs de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoirs et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoirs: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoirs peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoirs et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Administrateurs ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte de l'Administrateur ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

10.3 Dans la mesure où cela est permis par la loi applicable, aucune Partie Indemnisée sera responsable de toute autre Partie Indemnisée ou tout Investisseur pour toutes les pertes subies par la Société, tout membre du Groupe Ventinori ou tout Investisseur à moins que cette perte soit engendrée par la fraude d'une Partie Indemnisée, une faute grave, un manquement volontaire, une violation de la loi ou un rupture significative de tout Arrangement ou des Statuts ou de tout Documents Sociaux des membres du Groupe Ventinori. Les Parties Indemnisée ne seront pas responsables pour les erreurs de jugement ou pour tous actes et omissions qui ne constituent pas une fraude, une faute grave, un manquement volontaire, une violation de la loi ou une rupture significative de tout Arrangement ou des Statuts ou de tout Documents Sociaux des membres du Groupe Ventinori. Tout Partie Indemnisée peut consulter un conseiller et des comptables et tout Investisseur, Administrateur, dirigeant, employé ou comité de la Société ou tout autre expert professionnel concernant les affaires du Groupe Ventinori, et à condition que la Partie Indemnisée agisse de bonne foi dans l'utilisation des conseils ou de l'opinion de ce conseiller ou de ces comptables ou de toutes autres Personnes, la Partie Indemnisée ne sera pas responsable des pertes subies par la Société ou tout membre du Groupe Ventinori en la matière.

Part V. Cession de Parts Sociales

Art. 11. Cession de Parts Sociales.

11.1 Toute cession de Parts Sociales sera soumise à la loi applicable et aux dispositions de tout Arrangement (le cas échéant).

11.2 Toute cession ou tentative de cession de Parts Sociales en violation des présents Statuts ou de toutes dispositions d'un Arrangement (à l'exception, pour éviter tout doute, de la Sûreté Réelle («Security Interest») ou à la réalisation de celle-ci) seront caduques, et ne seront pas opposables à la Société, les Investisseurs ou toute autre partie ainsi que le Conseil ne pourront pas donner effet à cette cession ni inscrire cette cession dans le registre correspondant ou considérer un prétendu cessionnaire des Parts Sociales comme le propriétaire de ces Parts Sociales à quelques fins que ce soit.

Part VI. Assemblées des associés

Art. 12. Droits de vote. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute Assemblée des Associés par un mandataire spécial.

Art. 13. Assemblées des Associés.

13.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et avec le quorum et la(les) majorité(s) prévue(s) par les présents Statuts et tout Arrangement (dans la mesure permise par la loi), étant entendu que dans le cas où la loi applicable requiert de manière impérative un quorum et une majorité différente, ces dispositions prévaudront.

13.2 Les Décisions des Associés pourront être prises par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'entière des Associés de la Société.

13.3 A moins qu'il n'en ait été prévu autrement dans les présents Statuts ou selon le cas, dans tout Arrangement (s'il y en a un) ou selon les exigences de la loi applicable auxquelles, selon la loi impérative, il ne peut y être dérogé par les Statuts ou un accord contractuel, les résolutions d'Associés requerront généralement une majorité simple des votes pour être adoptées (c'est-à-dire le nombre de votes positifs doit être plus élevé que le nombre des votes négatifs).

13.4 Une Assemblée des Associés est convoquée par un avis de convocation adressée par courrier, par lettre recommandée, télécopie ou courriel aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société. L'avis de convocation de toute Assemblée des Associés sera envoyé à chaque détenteur de Parts Sociales sept (7) Jours Bancaires

au moins préalablement à la date prévue pour cette Assemblée des Associés et précisera l'ordre du jour, le lieu, la date, et l'heure de la réunion, à condition que si les détenteurs de toutes les Parts Sociales sont présents ou représentés à l'Assemblée des Associés et qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée des Associés, cette Assemblée des Associés peut être tenue sans convocation préalable.

13.5 Dans le cas de résolutions circulaires des Associés, le texte de ces résolutions doit être envoyé par courrier, lettre recommandée, télécopie ou courriel aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par les présents Statuts concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

13.6 Une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 12:30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Part VII. Année sociale, Comptes annuels, Droits d'information

Art. 14. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 15. Comptes Annuels. Chaque année le Conseil du GP établit les comptes annuels lesquels sont soumis à l'Assemblée des Associés du GP.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

Art. 16. Droits d'information. Les Associés et le Commandité disposeront des droits d'information tels que prévus par la loi et conformément aux termes de tout Arrangement (le cas échéant).

Part VIII. Distributions, Dissolution

Art. 17. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

L'Assemblée des Associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde ainsi que la prime d'émission peut être distribué aux Associés par une décision de l'Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 18. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Part IX. Définitions, Associé unique, Loi applicable

Art. 19. Définitions.

Financement d'Acquisition
Affiliés

aura la signification indiquée dans un Arrangement (le cas échéant); signifie, lorsqu'il est utilisé en référence à une Personne, toute autre Personne (i) Contrôlée par cette première Personne, (ii) qui contrôle cette première Personne, (iii) avec laquelle cette première Personne est sous le Contrôle ordinaire d'une autre, (iv) dans le cas où cette première Personne est une personne physique, le conjoint de cette Personne, les descendants (naturels ou adoptifs) et autres parents et toute autre personne de confiance uniquement au profit de cette Personne et/ou le conjoint de cette Personne, des descendants et/ou des parents, ou (v) tout fondé de pouvoir ou administrateur de cette Première Personne ou de ses Affiliés; étant entendu que toute Personne exerçant en tant conseiller en investissement ou gérant de toute autre Personne sera considérée comme un Affilié de cette autre Personne et vice et versa; étant entendu également que deux Personnes gérées ou conseillées par le même conseiller en investissement ou le même gérant ou un de leurs Affiliés seront considérées être des Affiliés l'une de l'autre;

AKGK signifie Blitz 10-668 GmbH (qui sera renommée AKGK GmbH), inscrite auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Munich sous le numéro HRB 189147;

AKGK

Arrangement

signifie tout pacte ou toute convention d'actionnaires et/ou de détenteurs de titres ou tout arrangement, entre autres, entre les Investisseurs, le Commandité, les Sociétés Holding et les Gérants en date de ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant);

Statuts	signifie les présents statuts tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre;
Jours Bancaires	signifie tous les jours d'ouverture des banques à Francfort-sur-le-Main pour les affaires courantes;
Panier de Dettes	aura la signification indiquée dans un Arrangement (le cas échéant);
Conseil de Gérance	signifie le conseil de gérance de la Société;
Cintinori	signifie Cintinori S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.247;
Cinven ou les Parties Cinven	signifie conjointement: <ol style="list-style-type: none"> 1. Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership 2. Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership 3. Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership 4. Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership 5. Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership 6. Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership 7. Fourth Cinven Fund (MACIF) Limited Partnership 8. Fourth Cinven Fund FCPR et chacune une «Partie Cinven»;
Représentant Cinven	signifie le représentant des Parties Cinven tel qu'il peut être nommé par les Parties Cinven de temps à autre, le premier Représentant Cinven étant Cinven Limited;
Date de Closing	signifie le jour ou aux environs du 28 janvier 2011 où les statuts ont été modifiés et refondus;
Société	signifie Jantinori 2 S.à r.l. (RCS Luxembourg B 157.389);
Contrôle (incluant les termes "Contrôlé" et "Contrôlant")	signifie, pour toute Personne, le pouvoir de gérer, gouverner ou d'une toute autre manière de diriger la gestion et les politiques de cette Personne, ou de nommer les organes de gestion et de direction de cette Personne ou une majorité de leurs associés, directement ou indirectement, et par la possession de titres ayant des droits de vote, par contrat ou d'une toute autre manière. Afin d'éviter tout doute, une société de personnes («limited partnership») sera considérée comme étant Contrôlée par son commandité;
Documents Sociaux	signifie les statuts (et tous autres documents sociaux constitutifs correspondants);
Défaut	a la signification indiquée dans un Arrangement de Financement Sénior à la Date de Closing (le cas échéant);
Diskus GmbH	signifie DISKUS Einhundertsechszwanzigste Beteiligungs- und Verwaltungs-GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Limburg a.d. Lahn sous le numéro HRB 4078;
Dr Bleyer	signifie Dr. Klaus Bleyer, demeurant à Alwindstraße 17, 88131 Lindau, Allemagne;
Option d'Achat Double	signifie toute option d'achat double qui peut exister entre les Parties Cinven et les Parties Mezzanine en relation avec les Parts Sociales de Gouvernance (moins de huit (8) Parts Sociales du GP) détenues par les Parties Cinven et en relation avec les Parts Sociales du GP ainsi que les actions et autres titres de Ventinori détenus par les Parties Mezzanine, à la Date de Closing (le cas échéant);
EICOM	signifie Blitz D11 – eins-fünf-drei GmbH (qui sera renommée EICOM GmbH), inscrite auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Düsseldorf sous le numéro HRB 64859;
Equity Cure	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Événement de Sortie	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Leader de Sortie	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Parties au Financement	aura la signification indiquée dans tout Arrangement de Financement Sénior (le cas échéant);
Arrangements de Financement	signifie tout arrangement de financement (à l'exclusion, entre autres, afin d'éviter tout doute, des accords sur le report de paiements et autres accords en relation avec les activités commerciales) de tout membre du Groupe Ventinori et excédant, dans chacun des cas, un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) (s'il y en a);

Restrictions Fondamentales	signifie (i) les droits de consentement des Investisseurs en vertu de l'article 9.1.1.1 (et tel qu'il peut être indiqué dans un Arrangement, le cas échéant), et (ii) toute autre Décision de Niveau 1 dans la mesure où ces décisions et/ou actions se rapportent à une modification d'un droit économique de tout Investisseur en vertu du Waterfall et/ou modifient de toute autre manière les droits économiques des Investisseurs en relation avec tout autre Investisseur (sauf indemnisation et en entier par le Leader de Sortie);
Commandité	signifie Ventinori GP S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 157.319);
Parts Sociales du GP	signifie les parts sociales ordinaires dans le Commandité;
GSC ou Parties GSC	signifie conjointement GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à r.l. et GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à r.l.;
Sociétés Holdings	signifie Ventinori, Cintinori et Jantinori 1;
Partie Indemnisée	signifie chaque Personne qui exerce la fonction d'Administrateur;
Investisseurs	signifie les Parties GSC, les Parties NIBC, les Parties Sankaty et les Parties Cinven, Manco 1 et AMEAK, AKGK, EICOM, Langholm GmbH, Diskus GmbH, Dr. Bleyer, chacun un «Investisseur»;
Jantinori 1	signifie Jantinori 1 S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.261;
Jasione	signifie Jasione GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Offenbach sous le numéro HRB 43769;
Groupe Jost	signifie Jantinori 2 et toutes ses Filiales;
Membres Clé du Groupe	signifie Ventinori, le Commandité, Cintinori, Jantinori, la Société, Jasione et Werke, collectivement, et chacun un «Membre Clé du Groupe»;
Langholm GmbH	signifie Langholm GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Ulm sous le numéro HRB 702035;
Test de Levier	a la signification indiquée dans tout Arrangement de Financement Sénior (le cas échéant) à la Date de Closing;
Administrateur demeurant au Luxembourg	signifie un individu qui à tout moment a sa résidence fiscale ou sa résidence professionnelle à Luxembourg;
Management ou Gérants	signifie M. Brorsen, M. Kleinke, Dr. Eichler et M. Schmidt (et chacun un «Gérant»);
Manco 1	signifie Diskus & Langholm S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.042;
Membre Significatif	signifie Jost-Werke International Beteiligungsverwaltung GmbH, Tridec Holdings B.V. et Jost International Corporation (Michigan) et tout autre membre du Groupe Ventinori dont les comptes représentent plus de 10% du revenu annuel (déterminé sur base des derniers comptes audités du Groupe Ventinori) ou l'EBITDA (calculé selon la définition qui lui est donnée dans tout Arrangement du Financement Sénior (le cas échéant)) du Groupe Jost sur une base consolidée et selon les règles IFRS applicables;
Option d'Achat Mezzanine	aura la signification indiquée dans l'Option d'Achat Double (le cas échéant);
Droits de Consentement des Minoritaires Mezzanine	signifie les droits des Parties Mezzanine ayant trait aux matières visées aux articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 et 9.1.1.4;
Parties Mezzanine ou GNS Représentant Mezzanine	signifie GSC, NIBC et Sankaty conjointement; signifie le représentant des Parties Mezzanine tel qu'il peut être nommé par les Parties Mezzanine de temps à autre, le premier Représentant Mezzanine étant GNS Cayman Limited;
M. Brorsen	signifie M. Lars Brorsen, résidant à Schlosstraße 6, 73540 Heubach;
M. Eichler	signifie Dr. Ralf Eichler, résidant à Alpenstrasse 2b, 633030 Dreieich-Götzenheim;
M. Kleinke	signifie M. Alexander Kleinke, résidant à Schubertstraße 5b, 37601 Holzminden, Allemagne;
M. Schmidt	signifie M. Dirk Schmidt, résidant à Falkenstraße 6, 65553 Limburg/Lahn;
NIBC ou Parties NIBC	signifie NIBC MBF Mezzanine IB B.V.;

Parts Sociales d'Origine de Gouvernance du Sponsor	signifie les un million deux cent cinquante mille Parts Sociales de la Société détenues par Cinven à la Date de Closing;
Refinancement Autorisé	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Utilisation Autorisée	signifie l'utilisation de toutes les facilités rendues disponibles au titre de l'Arrangement du Financement Sénior (le cas échéant) selon les termes de celui-ci;
Personne	signifie un individu, un partenariat («partnership»), une société, une société à responsabilité limitée («limited liability company»), une association, une société par actions («joint stock company»), un trust, une filiale commune («joint venture») une société de fait («unincorporated company») et une entité gouvernementale ou un service, une agence, ou une subdivision rattaché à celle-ci;
Sankaty ou Parties Sankaty	signifie conjointement Sankaty Credit Opportunities IV, L.P., Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., Nash Point CLO LTD et Sankaty Credit Opportunities III, L.P.;
Sûreté Réelle («Security Interest»)	signifie tout nantissement conclu le ou aux environs de la Date de Closing avec ING Bank N.V. London Branch en tant que bénéficiaire;
Arrangement du Financement Sénior	signifie tous les documents de financement sénior (s'il y en a) tels qu'ils peuvent être référencés dans un Arrangement (le cas échéant) avec Jasion GmbH comme emprunteur;
Assemblée des Associés	signifie l'assemblée générale et extraordinaire des Associés (ou tel qu'il peut être permis par la loi, une résolution écrite des Associés);
Associés	signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société;
Parts Sociales	signifie les parts sociales de la Société;
Parts Sociales de Gouvernance du Sponsor	signifie les parts sociales du GP dans le Commandité détenues par les Parties Cinven;
Filiales	signifie, en relation avec toute Personne, toute société, toute société à responsabilité limitée («limited liability company»), tout partenariat («partnership»), toute association ou toute autre entité commerciale (i) si dans une société, une majorité des actions ayant l'entièreté des droits de vote (indépendamment de la survenance de toute éventualité) pour élire les administrateurs, les gérants ou leurs représentants («trustees») est, à ce moment, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou une ou plusieurs autres Filiales de cette Personne ou une combinaison de celle-ci, ou (ii) si dans une société à responsabilité limitée («limited liability company»), un partenariat («partnership»), une association ou autre entité commerciale, une majorité de la société à responsabilité limitée («limited liability company»), d'une association ou toute autre participation similaire de celles-ci est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par toute Personne ou une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison de celle-ci. Pour les besoins des présents statuts, une Personne ou des Personnes sera/seront considérée(s) avoir une participation majoritaire dans une société à responsabilité limitée («limited liability company»), un partenariat («partnership»), une association ou autre entité commerciale si cette Personne ou ces Personnes a/ont droit à une majorité des gains ou des pertes de cette société à responsabilité limitée («limited liability company»), ce partenariat («partnership»), cette association ou autre entité commerciale, ou si cette Personne ou ces Personnes est/sont, ou a/ont la capacité de contrôler le directeur général ou le commandité de cette société à responsabilité limitée («limited liability company»), ce partenariat («partnership»), cette association ou toute autre entité commerciale;
Événement Déclencheur	a la signification indiquée dans l'Option d'Achat Double (le cas échéant) à la Date de Closing;
Ventinori	signifie Ventinori & Co S.C.A., une société en commandite par actions résultant de la transformation de Ventinori S.à r.l. en une société en commandite par actions, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.093 et dont le Commandité est le gérant unique et l'associé commandité;

Instruments A Ventinori	signifie tous certificats d'obligations préférentielles («preferred equity certificates») A (s'il y en a) tel qu'ils peuvent être émis par Ventinori à ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant) et/ou les termes et conditions de ceux-ci (le cas échéant);
Instruments B Ventinori	signifie tous certificats représentatifs de participation au revenu («income participating certificates») B (s'il y en a) tel qu'ils peuvent être émis par Ventinori à ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant) et/ou les termes et conditions de ceux-ci (le cas échéant);
Instruments C Ventinori	signifie tous titres C (s'il y en a) tel qu'ils peuvent être émis par Ventinori à ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant) et/ou les termes et conditions de ceux-ci (le cas échéant);
Actions Ordinaires de Ventinori	signifie les actions ordinaires de classe CS-A à CS-J de Ventinori
Groupe Ventinori	signifie Ventinori et toutes ses Filiales, excluant les filiales communes («joint ventures») et les participations minoritaires, dans chaque cas dans la mesure où les filiales communes (joint ventures) et les participations minoritaires ne sont pas directement ou indirectement Contrôlées par le Commandité (en tant que le commandité de Ventinori);
Matières à Vêto	signifie (a) Toutes les Décisions de Niveau 1; (b) Toutes les Décisions de Niveau 2; (c) Les Matières à Vêto Additionnelles;
Waterfall	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Werke	signifie JOST-Werke GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Offenbach sous le numéro HRB 42105;

Art. 20. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 21. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts (et/ou dans la mesure où cela est autorisé par la loi et par tout Arrangement), les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

L'Associé Unique a décidé de recomposer le conseil de gérance de la Société avec effet immédiat en:

(i) confirmant le mandat de M. David Konings en tant que gérant de la Société tout en confirmant que M. David Konings est un «Administrateur demeurant au Luxembourg» (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

(ii) nommant M. Alexander Kleinke en tant que gérant de la Société,

de sorte qu'en conséquence de ce qui précède le conseil de gérance est composé comme suit (chaque Gérant étant nommé pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts modifiés et refondus):

M. David Konings;

M. Alexander Kleinke.

L'Associé Unique confirme que, nonobstant la modification et la refonte des statuts de la Société (et notamment les dispositions y contenues relatives à la gouvernance) et le changement de la composition du conseil de gérance de la Société, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance avant une telle modification et refonte des statuts resteront en vigueur et effectifs, et les pouvoirs de signature existants en relation avec les comptes bancaires de la Société resteront en vigueur et effectifs sauf envoi d'une notification par la Société aux banques concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4834. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011035760/1181.

(110039463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Lausanvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.313.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011052369/12.

(110059130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Lausanvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.313.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011052370/12.

(110059131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Lausanvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.313.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011052371/12.

(110059132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Larissa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 22.316.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LARISSA S.A.», établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 22.316, constitué suivant acte notarié en date du 21 décembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 30 janvier 1985. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1339 du 17 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gèneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compte de ce jour; Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en soparfi et de modifier en conséquence l'article y afférent pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «LARISSA S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente-et-un mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, M. WALTENER, G. BAUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/110. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035785/163.

(110039767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Leni, Société Anonyme.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052372/10.

(110058726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Leni, Société Anonyme.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 03 mars 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2011052373/12.

(110058912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052374/9.

(110059201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Lorda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORDA S.A.

Référence de publication: 2011052377/10.

(110058766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Les Intages Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.313.

STATUTS

L'an deux mil onze, le seize février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.770,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 février 2011.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LES INTAGES PROPERTY S.A.» .

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 février 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de avril à 9.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTONLUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven on the sixteenth day of February.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770,

duly represented by Mr Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated February 8, 2011

Said proxy, signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "LES INTAGES PROPERTY S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February 16, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Monday of the month of April at 9.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: L. WEIS, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 février 2011. Relation: RED/2011/399. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011035786/398.

(110039149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 73.856.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11. April 2011

Die Versammlung beschließt wie folgt:

Die Mandate

- des Verwaltungsrats bestehend aus den Herren

Valery Savanovich, geschäftsansässig in 4 A, Gostinitschnoi Projesd, Moskau, RU (Vorsitzender)

Vadim Egorov, geschäftsansässig in 17-1-24, Tverskoj blvr., Moskau, RU

Vladimir Poroshine, geschäftsansässig in 17-1-24, Tverskoj blvr., Moskau, RU

Georges Majerus, Expert-Comptable,

geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- des Administrateur Délégué

Georges Majerus, Expert-Comptable,

geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- des Aufsichtskommissars

Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011052379/23.

(110058718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Luxsolar S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011052381/11.

(110058900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Mayon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 50.807.

—
BDO Tax & Accounting

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

A décidé de dénoncer le siège de la société

MAYON S.à r.l.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50 807

Avec effet au 11 avril 2011

Luxembourg, le 14 avril 2011.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2011052391/18.

(110058897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.207.

Auszug aus den Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Aries SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung vom 13. April 2011 der S.u.P. Aries SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. April 2011.

Für S.u.P. Aries SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Ursula Berg / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011052451/26.

(110058950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Masaro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.496.

A la suite de la cession en date du 11 mars 2011 des 75.000 parts sociales détenues par la société New Stream Asset Funding, LLC, celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 75.000 parts sociales par la société New Stream Real Estate Solutions, LLC, inscrite auprès du "State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations", sous le n° 6918998, avec siège social à 615, South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14.4.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour MASARO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011052390/16.

(110058955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.316,98.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035795/11.

(110039572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

CGH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 395.388,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.107.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 mars 2011

Il résulte d'une résolution en date du 25 mars 2011 que l'Associé Unique a nommé Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

L'Associé unique note que suite à cette nomination, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

Gérant de Catégorie A:

Robert Lynn Skillen

Clarence Terry

Gérant de Catégorie B:

Isabelle Arker

Alan Dundon

Emmanuel Mougeolle

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011052969/22.

(110059711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Contacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.436.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2011, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2011, LAC/2011/16070.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «CONTACOM S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1312 du 2 décembre 2005.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2011, pas encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 31 mars 2011, à l'ancien siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052974/21.

(110059415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.307.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011052977/10.

(110059847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.